

# Les rats et les souris : des intrus envahissants

**Avec le retour du froid, on peut constater l'intrusion dans nos fermes et nos maisons de rats, souris, loirs et autres petits animaux indésirables.**

**La dératisation et la désourisation sont parties intégrantes de la prévention sanitaire.**

Si les insectes représentent les 2/3 de la population animale, ce sont les rongeurs qui comptent le plus d'espèces : 1600 à 3000 (dont 570 espèces de rats et 150 espèces de souris).

Il ne faut donc pas négliger les nuisances provoquées par ces rongeurs, qu'elles soient sanitaires ou économiques. Aussi, il est important de mener une lutte raisonnée contre les rongeurs d'où le rappel de quelques notions techniques importantes.

## L'INTÉRÊT DE LA LUTTE CONTRE LES RATS ET LES SOURIS

La présence de rongeurs sur un site (élevage, usine etc...) crée des nuisances diverses et multiples. 3 catégories peuvent être distinguées : **les nuisances sanitaires, les nuisances économiques, les nuisances sonores...** et nos élevages sont des lieux de prédilection pour les rongeurs (présence d'aliments, de caches, d'humidité etc...).

Les **nuisances sanitaires** sont les moins visibles mais elles ont une importance majeure dans les élevages et les industries agro alimentaires. Le rongeur est un animal qui véhicule un grand nombre de virus et de bactéries qui peuvent être à l'origine des grandes zoonoses (maladies transmissibles à l'homme) comme la peste, la fièvre aphteuse, la brucellose, la salmonellose, la leptospirose.

L'exigence des différents partenaires vis-à-vis de la prévention sanitaire (administration, charte des bonnes pratiques en élevage, charte qualité dans les filières foie gras, filières qualité avec la grande distribution) confirme la nécessité de renforcer la lutte contre les rongeurs.

Les **nuisances économiques** proviennent surtout de dégradation matérielle, les rongeurs appréciant les câbles électriques, les matériaux d'isolation thermique, les bottes de paille. Il y a ensuite toutes les souillures sur paille, foin, avec le risque sanitaire déjà cité.

Le rat et la souris sont aussi de grands consommateurs d'aliments : 5g par jour pour une souris, 25g par jour pour un rat. Un rat vu correspond à vingt rats présents, soit près de deux tonnes

d'aliments consommés ou souillés par an.

Les **nuisances sonores** quant à elles, permettent souvent à l'éleveur de détecter leurs présences dans les combles ou greniers.

## LES TECHNIQUES DE LUTTE CONTRE LES RONGEURS

La **lutte chimique** est la plus répandue avec principalement l'utilisation de matières actives entraînant une mort lente (dans les 2 ou 4 jours). Ceci évite au rongeur méfiant et avisé de faire la relation entre les appâts et les cadavres de ses congénères.

L'utilisation de matières actives à effets foudroyants est possible mais avec l'inconvénient de développer la méfiance des rongeurs.

La **lutte physique** est souvent un complément de la lutte chimique avec utilisation de tapettes, pièges, glue.

Les appareils à ultrasons ont une action perturbatrice seulement quelques jours, et donc inefficace sur la durée.

La **lutte biologique** (chats, buses, chiens) est anecdotique et peu efficace.

Ces techniques de lutte ne peuvent être efficaces que si elles sont renforcées par de la prévention :

- l'environnement est propre : pas de stockages d'aliments non protégés, de tas de bois, de dépôts d'ordures et de gravats etc...

- l'accès aux bâtiments ou abris est fermé : pour cela, il faut boucher tous les trous, mettre en place des joints brosses au bas des portes, des grilles d'égout, des grilles aux aérations etc...

Compte tenu des nombreux inconvénients d'une présence importante de rongeurs dans les élevages, les différents moyens de lutte et leur réussite requièrent des techniques bien spécifiques que l'éleveur peut mettre en oeuvre ou, en cas de surcharge de travail ou de situation particulière, confier à un prestataire professionnel qui utilisera les méthodes les plus adaptées.

**Pour tout renseignement :**  
SANI 2000 (GDS 64 - ALMA 40  
et GDS 32) 05.59.80.70.32 -  
GDS 32 05.62.61.79.75.